

Actions environnementales (internationales, régionales)

Actions environnementales internationales | Actions environnementales régionales

Les masses d'air, les masses océaniques, une bonne part des eaux continentales n'ayant pas de frontières, les grandes questions environnementales qui se posent à l'échelle de la planète aujourd'hui ne peuvent trouver de solutions durables et globales que dans le cadre de concertations et d'harmonisations à des échelles transnationales ou globales.

Différentes organisations sont productrices de conventions, de normes, d'incitations, de recommandations, à différents niveaux d'échelle. Les textes qu'elles proposent peuvent paraître standardisés, stéréotypés, ce qui résulte, pour partie, des effets des traductions.

On relève, dans la "galaxie" des Nations unies, les organes et dispositifs suivants : la Commission du développement durable des Nations unies, le Comité interorganisations sur le développement durable (CIDD) - New York, États-Unis, la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED), la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC/UNFCC), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), la Conférence des Nations unies sur l'environnement et Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE/UNEP), le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD/UNDP). Des organisations satellites : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation météorologique mondiale (OMM/WMO), Organisation mondiale de la santé (OMS/WHO), Organisation mondiale du tourisme (OMT/WTO), Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA/IAEA).

Pour compléter :

- [Le répertoire officiel des sites des Nations unies](#)
- [L'OCDE](#)
- [La politique de l'environnement dans l'Union européenne](#)

Mise à jour : juillet 2004

Sur le même thème, voir [le glossaire Développement durable, approches géographiques](#)

Conscients d'une responsabilité collective à l'égard des évolutions environnementales générales, dans une aire qui leur est commune, les États riverains de la **Méditerranée** ont entrepris un certain nombre d'actions destinées à assurer l'avenir dans une perspective de "développement durable".

Ces actions, si elles veulent être efficaces, ne peuvent qu'être multilatérales. Ainsi, en 1975, la Convention de Barcelone (différente de celle de 1995), sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), invitait les pays riverains à adopter un "Plan d'Action pour la

Méditerranée" (PAM)

Par ailleurs, les pays méditerranéens de l'Union Européenne ou ceux qui souhaitent entrer dans l'UE (Turquie) sont sous l'influence des Directives européennes (Habitat, Natura 2000, Directive Cadre sur l'eau du 23 octobre 2000)

Sur le même thème, voir [le glossaire Méditerranée, une géographie paradoxale](#)